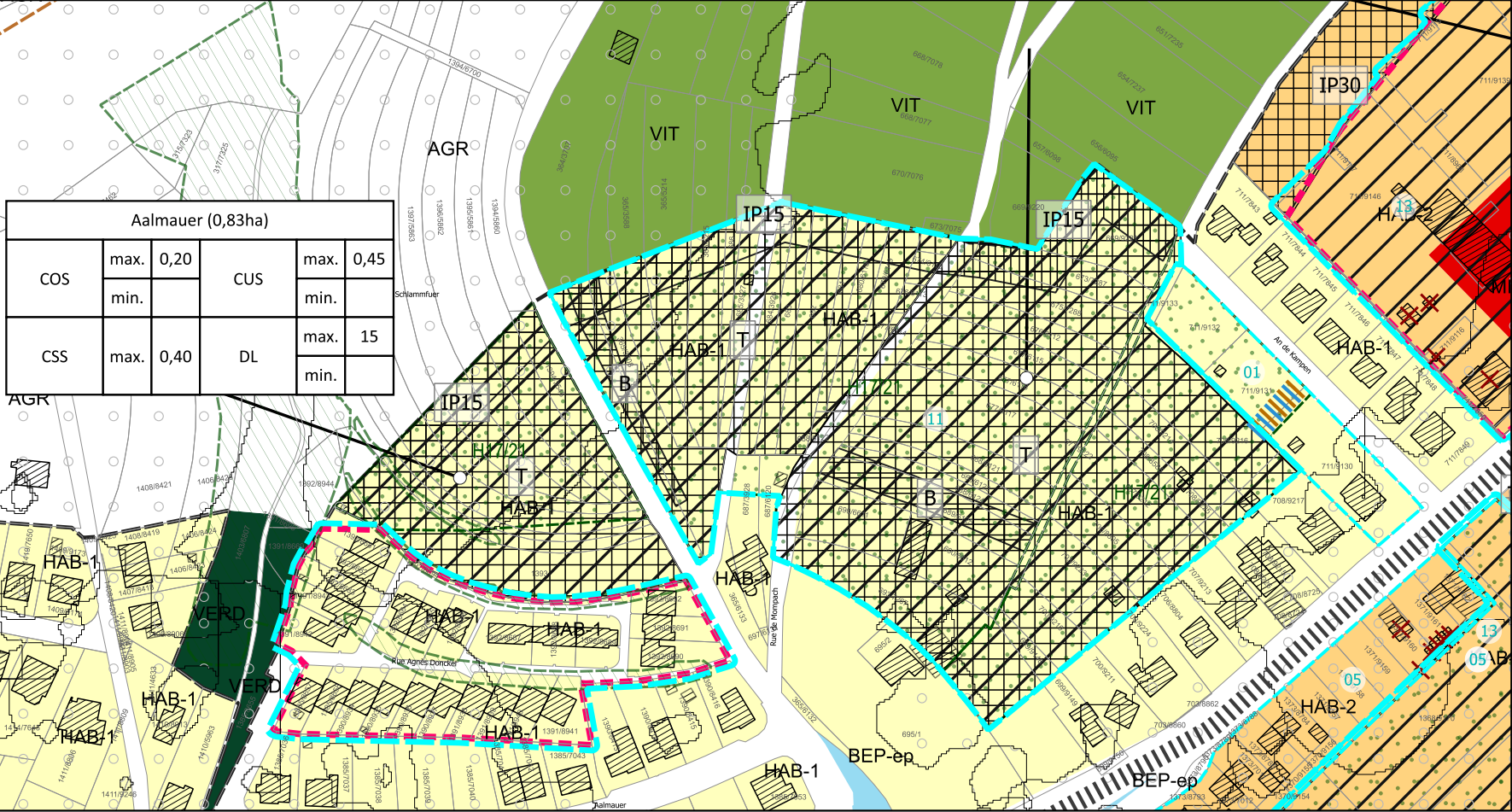
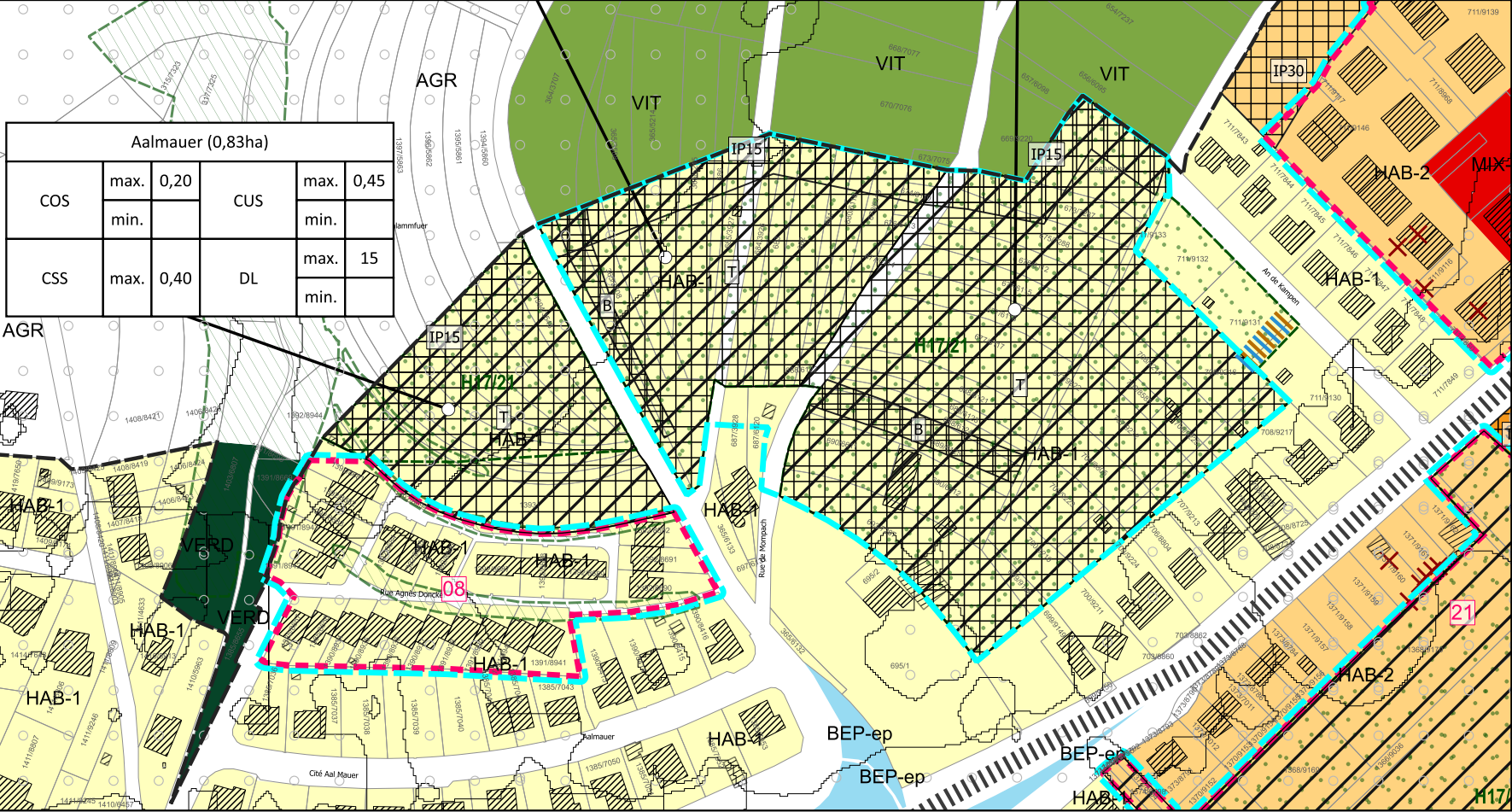


PAG - en vigueur



PAG - situation projetée



Légende du plan d'aménagement général

Délimitation de la modification

- Délimitation de la modification
- Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées

à être urbanisées:

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- BEP-ep Zone de bâtiments et d'équipements publics - spécifique espace vert public
- MIX-u Zone mixte urbaine

Zone verte:

- AGR Zone agricole
- VIT Zone viticole
- VERD Zone de verdure

Zones superposées:

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone de servitude "urbanisation"

- Servitude de type "coulée verte"
- Servitude de type "topographie"
- Servitude de type "transition"
- Servitude de type "Biotope"

- Zone de bruit (LN_{GT}, 55 dB)

Secteur et éléments protégés

d'intérêt communal:

- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Construction à conserver
- Petit patrimoine à conserver

Zone de servitude

"couloirs et espaces réservés"

- Couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- Couloir pour projets de mobilité douce
- pour canalisation pour eaux usées
- pour rétention et d'écoulement de eaux pluviales

Informations supplémentaires à titre indicatif et non-exhaustif:

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé/ en procédure d'approbation
- Habitat d'espèce
- Biotopes selon articles 17 (poly)
- Biotopes selon article 17 (point)
- Délimitation des zones spécifiques MIX-u, BEP, REC et GARE

Fond de plan:

- Bâtiments existant (PCN 2018/2024)
- Bâtiment ajouté (Photo aérienne ACT 2018)
- Bâtiment démoli (Photo aérienne ACT 2018)
- Parcellaire (PCN 2024)
- Limite communale

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
A	16.04.2026	VKS	NKG	version adaptée selon l'avis CA du 09.02.2026 (Réf. 28C/025/2025)

MAÎTERT WASSERBËLLEG



Commune
de MERTERT

MAÎTRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE MERTERT

PROJET

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

Modification du PAG

"Tiny houses et erreurs matérielles"

à Mertert et Wasserbillig

OBJET

Situation en vigueur et projetée

Erreurs matérielles

BUREAU D'ÉTUDES

LSC360

4, rue Albert Simon
L-5315 Contern
T (+352) 26 390-1
LSC360.lu



DESSINÉ PAR	Vivianne KEILS	DATE	01.04.2025
VÉRIFIÉ PAR	Noemie KLOCKENBRING	ÉCHELLE	1 / 2.500 0 10 20 m 
CONTROLÉ PAR	Caroline DROUARD		
FICHIER	P:\LSC360\2025\20250113-LSC360-URB_Mertert_Algerne Beratung 2025\2_C_Production\03_Mod_TinyHouses-Energie-PMR-ErreursMatérielles\0_Plan\02_Version_saisine_date\021_PAG (uniquement PDF)		
PLAN N°	20232358-LSC-URB-ModPAG-THEM-VigueurProjeté_version vote 02		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit alerter le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prises en compte.

2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CARTIBSON...) et suivant le règlementation actuellement en vigueur.

3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions le nécessitent.